

# Comment calculer ma note ?

Baccalauréat général  
en 2021  
en Nouvelle-Calédonie

Rentrez vos notes, multipliez-les par leur coefficient et divisez le total par 100.

Pour les élèves des établissements publics et privés sous contrat de Nouvelle-Calédonie

	Note /20	Coef.	Note multipliée par le coef.	Moyenne de
<b>Moyenne générale des bulletins scolaires*</b>				
1 <sup>re</sup>		5		
Tle		5		
<b>Évaluations communes</b>				
Histoire-géographie		5		note d'EC1 + note d'EC2 + moyenne d'hist-géo de Tle
LVA		5		note d'EC1 + note d'EC2 + moyenne de LVA de Tle
LVB		5		note d'EC1 + note d'EC2 + moyenne de LVB de Tle
Enseignement scientifique		5		note d'EC2 + moyenne de l'ens. scientifique de Tle
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1 <sup>re</sup>		5		note d'EC2
EPS		5		moyenne des 3 ou 2 notes des CCF (contrôles en cours de formation)
<b>Épreuves terminales</b>				
Enseignement de spécialité 1 en Tle		16		moyenne de l'enseignement de spécialité 1 de Tle
Enseignement de spécialité 2 en Tle		16		moyenne de l'enseignement de spécialité 2 de Tle
Épreuves anticipées de français		10		note de l'épreuve écrite + note de l'épreuve orale de 1 <sup>re</sup>
Philosophie		8		note la plus élevée entre celle de l'épreuve écrite et celle de la moyenne de Philosophie de Tle
Grand oral		10		
<b>Total</b>				
<b>Total divisé par 100</b>				

Ma note au **baccalauréat** 

\*Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

**Bonus LCA** : si la moyenne de 1<sup>re</sup> et de Tle est supérieure à 10, on multiplie par 3 les points au-dessus de 10 pour les ajouter au total des points obtenus au baccalauréat.



Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une épreuve écrite et pour les enseignements de spécialité.

Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.